

Charte relative à la protection des données personnelles à destination des partenaires

Préambule :

Soucieux du respect de votre vie privée et de la protection des informations que vous lui fournissez, la mission locale bassin thiernois met en place et réalise un traitement de données à caractère personnel vous concernant permettant de mettre en œuvre le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Cette Charte est mise en place afin que vous puissiez communiquer vos informations personnelles en toute confiance et en toute confidentialité et mieux comprendre comment et dans quelles limites vos informations sont traitées et protégées.

La Charte définit de manière non limitative les engagements que la Mission Locale bassin thiernois et ses Partenaires souscrivent dans le cadre de la collecte, du traitement, de la mise à disposition et du partage des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la souscription et de la mise en œuvre des services ainsi que de la navigation sur les sites de la Mission Locale bassin thiernois. Ces engagements peuvent être complétés et précisés dans le cadre des accords particuliers qui interviendront pour chaque partenariat spécifique.

Les Partenaires de la Mission Locale bassin thiernois s'engagent à respecter les présentes dispositions pour autant que les missions qu'ils exécutent dans le cadre de leur relation avec la Mission Locale bassin thiernois y soient directement soumises.

1. l'identité et les coordonnées de la MLBT

Vous pouvez contacter l'autorité responsable de la Mission Locale bassin thiernois (sa présidence ou sa direction par délégation) en écrivant à l'adresse 20 rue des docteurs Dumas, 63300 Thiers.

2. la finalité de la collecte des données

Les finalités de ce traitement sont :

- L'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes mentionnés à l'article L. 5314-2 du code du travail ;
- De favoriser une politique d'insertion des jeunes coordonnée et d'assurer l'exercice des missions des missions locales, des acteurs du service public de l'emploi, du service public de l'orientation et de la formation professionnelle, du service public de l'éducation et du service public de la justice, des organismes de sécurité sociale, ainsi que de l'Agence de services et de paiement mentionnée à l'article L. 313-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- La mise à disposition de services permettant d'accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours professionnel ;

3. la base légale du traitement des données

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont sont investis les responsables du traitement (article 6.1.e) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016), définie à l'article L. 5314-2 du code du travail.

[Décret no 2015-59 du 26 janvier 2015 autorisant un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à l'accompagnement des jeunes pour l'accès à l'emploi et dénommé « I-MILO »](#)

[Délibération no 2014-466 du 20 novembre 2014 portant avis sur un projet de décret relatif à la mise en œuvre du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « I-MILO » \(demande d'avis no 1778395\)](#)

4. les destinataires des données recueillies

Les informations nécessaires au traitement des données et recueillies par le personnel ou les partenaires de la Mission Locale bassin thiernois sont obligatoires : elles sont indispensables à la mise en œuvre de certains programmes ou dispositifs publics.

Les données personnelles enregistrées sont accessibles au personnel dûment habilité de la Mission Locale bassin thiernois et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants et uniquement lorsque l'accompagnement le justifie :

- France Travail ;
- DDETS ;
- Education Nationale ;
- Fonds Social Européen ;
- Caisse des dépôts et consignation ;
- Collectivité territoriale ;
- Organisme ayant passé une convention avec la Mission Locale ;
- Agence Spécialisé de Paiement ;
- Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.

5. la durée de conservation des données

Les données à caractère personnel et les informations enregistrées dans le traitement concernant le jeune sont jusqu'à ce que le jeune atteigne l'âge maximal mentionné à l'article L. 5314-2 du code du travail, augmenté d'une durée de deux ans, à l'exception de celles concernant les jeunes inscrits dans un programme en cours à cette date et bénéficiant d'un suivi régulier dans ce cadre. Dans ce cas, ces données et informations sont accessibles jusqu'à la fin de ce programme.

Une fois que le partenaire n'est plus en relation avec la mission locale bassin thiernois, cette dernière conservera puis détruira en temps utiles en toute sécurité les renseignements personnels conformément à la politique de conservation des données et aux lois et règlements applicables.

6. le droit des utilisateurs

Les utilisateurs peuvent accéder aux données à caractère personnel les concernant. Les utilisateurs disposent également d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données à caractère personnel et d'opposition.

Les utilisateurs peuvent exercer ces droits, en s'adressant à la mission locale bassin thiernois. Un justificatif d'identité en cours de validité pourra être demandé dans le cadre de l'exercice de droit.

7. les coordonnées du DPO

Pour ce faire, l'utilisateur peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) qui a été désigné pour superviser notamment le respect de la présente charte. Ce dernier pourra également recevoir toute question concernant la charte ou la façon dont sont traitées les informations personnelles.

DPO :
Madame Peggy Grosmond Gissinger
20 rue des Docteurs Dumas
63300 Thiers
DPO Mission Locale Thiers dpo@mission-locale-thiers.com

Ces droits ne doivent pas être exercés de manière abusive, c'est-à-dire réalisés de manière régulière dans le seul but de déstabiliser le service concerné.

Les partenaires sont informés qu'ils ne disposent pas du droit à la limitation du traitement des données à caractère personnel dans la mesure où les traitements opérés par la mission locale bassin thiernois sont licites et que toutes les données à caractère personnel collectées sont nécessaires à l'exécution de leurs prestations avec la mission locale bassin thiernois.

Les partenaires peuvent par ailleurs formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données post-mortem. La communication de directives spécifiques post-mortem et l'exercice de leurs droits s'effectuent par courrier postal à l'attention du DPO en joignant une copie d'un titre d'identité signé.

8. la mention du droit à introduire une réclamation auprès de la CNIL

Les partenaires concernés par le traitement de leurs données à caractère personnel sont également informés de leur droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la Cnil, si ceux-ci estiment que le traitement de données à caractère personnel les concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne de protection des données, à l'adresse suivante :

Cnil - Service des plaintes
3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07
Tél : 01 53 73 22 22

9. disposition en cas de violation des données

Il appartient à la mission locale bassin thiernois de définir et mettre en œuvre toutes les mesures techniques de sécurité, physique ou logique, qu'elle estime appropriées pour lutter contre la

destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des données de manière accidentelle ou illicite. Pour ce faire, la mission locale bassin thiernois peut se faire assister de tout tiers de son choix.

En cas de violation de données à caractère personnel, la mission locale bassin thiernois s'engage à en informer la Cnil dans les conditions et délais prévus par le RGPD. Si ladite violation présente un risque élevé pour les partenaires, la mission locale bassin thiernois les en avisera et leur communiquera les informations et recommandations nécessaires.

10. pour plus d'informations

La présente charte peut être modifiée ou aménagée à tout moment, en particulier en cas d'évolution légale, jurisprudentielle ou pour s'adapter à des décisions ou recommandations de la Cnil. Toute nouvelle version sera portée à la connaissance des partenaires par tout moyen par la mission locale bassin thiernois, y compris par voie électronique ou publication sur le site Internet de la structure.

Pour toute information complémentaire, les partenaires peuvent s'adresser au DPO. Pour toute information générale sur la protection des données personnelles, ils peuvent consulter le site de la Cnil : www.cnil.fr.